Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260321-D2026_17-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24
Date de convocation : le 17 mars 2026 Date d'affichage : le 17 mars 2026		

Séance du vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures

DELIBERATION

N° 2026.17

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 21 mars 2026, à dix heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du Maire, Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL.

Présents : **Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, LAVAUD, POSE, RENUCCI, RESTA.**
Messieurs CEREUIL, CHOUKROUN, GERTRUDE, GIANNETTI, MAGNANI, MARECHAL, MASSON, PAIRE, PORTES, RAMUNDO, ROBERT, SCHILLINGER, SCHNEIDER, SETHIAN.

Absents excusés : **Madame PEREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Madame Pascal POSE**
Madame BOYER ayant donné pouvoir à Monsieur CEREUIL
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir Madame RESTA
Monsieur Mathieu ROYER ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick SCHILLINGER

Secrétaire de séance : **Monsieur Patrick SCHILLINGER**

Election des Adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L2122.7
VU la délibération n° 2026/16 du 21 mars 2026 déterminant le nombre d'adjoints

CONSIDERANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret.

Madame le Maire fait un appel à candidatures.

Monsieur Patrick SCHILLINGER propose pour la liste «Pour Magny plus loin ensemble », les huit membres suivants :

- *Patrick SCHILLINGER*
- *Marina RENUCCI*
- *Laurent CHOUKROUN*
- *Gisèle HENRY*
- *Alain MASSON*
- *Suzanne CHAAR*
- *Laurent GIANNETTI*
- *Simonetta RESTA*

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260321-D2026_17-DE

➢ Aucune autre liste n'est présentée.

Résultat du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29
A déduire - nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 13

La liste de Monsieur Patrick SCHILLINGER «Pour Magny plus loin ensemble» a obtenu 24 voix.

La liste «Pour Magny plus loin ensemble» a été proclamée élue et ont été élus Adjoints au Maire, et directement installés.

- Premier Adjoint : Patrick SCHILLINGER,
- Deuxième Adjoint : Marina RENUCCI
- Troisième Adjoint : Laurent CHOUKROUN,
- Quatrième Adjoint : Gisèle HENRY,
- Cinquième Adjoint : Alain MASSON,
- Sixième Adjoint : Suzanne CHAAR,
- Septième Adjoint : Laurent GIANNETTI,
- Huitième Adjoint : Simonetta RESTA.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

ARTICLE 1er :
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ✓ Remis aux archives communales.

Document déposé à la
Sous-Préfecture de Torcy
Le .....
ACTE RENDU EXECUTOIRE

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE (Seine-et-Marne) 3 R.F.

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .